

Sources authentiques

La notion de source authentique est par définition étroitement liée aux métiers de l'autorité publique : allouer, contrôler, recouvrer, autoriser... En vertu de dispositions légales ou réglementaires, le service public est depositaire de nombreuses données de référence qui peuvent être instituées en « données authentiques ».

Dans ce contexte, une source dite authentique participe aux processus vitaux des services publics et se définit comme une source :

- » Contenant des **données de référence** ayant suivi un processus de **labellisation** garant de leur qualité ;
- » Contenant des informations **validées** et constamment **mises à jour** par une administration spécifique qui en est le gestionnaire unique ;
- » Suffisamment **transversale** pour être mise à disposition d'autres services administratifs qui en ont l'usage et ce, exclusivement via des **réseaux informatisés et sécurisés** qui respectent scrupuleusement le principe du respect de la vie privée.

Pour l'utilisateur :

Une possibilité de **ne plus se voir réclamer** constamment les mêmes informations.

Pour l'administration :

Concrétisation du principe de « l'onlyonce » par l'amélioration du partage des données et réduction des charges administratives en conséquence (moins de dossiers incomplets, de données erronées, manquantes...).

De la nécessité d'adopter une méthodologie rigoureuse

Si elle s'impose comme une évidence dans les démarches de simplification administrative, la mise en place de sources authentiques rencontre diverses difficultés :

- » Multiplication des services administratifs détenant certaines données identiques et difficulté à identifier la « source » la plus pertinente ;
- » Réserves à entrer dans une logique de partage de données ;
- » Diversité du niveau d'informatisation permettant un partage efficace.

Il convient donc d'adopter dès le départ une attitude rationnelle, structurée et basée sur des procédures solides et cohérentes, car la démarche devra souvent expliquer, argumenter, convaincre les parties prenantes au projet.

eWBS (e-Wallonie-Bruxelles Simplification) a bien compris ces enjeux. Via la BCED (Banque Carrefour d'Échange de Données), il a créé une méthodologie propre dédiée à la mise en place de sources authentiques en étroite collaboration avec les administrations qui s'y engagent.

Sa méthode a plusieurs avantages :

- » Un outil de **négociation** et d'arbitrage avec les différentes parties prenantes ;
- » Un outil de **sensibilisation**, de **communication** et de **mobilisation** par rapport à toutes les parties prenantes ;
- » Un outil réutilisable et à usage variable conçu comme une **boîte à outils** dont l'utilisation est fonction de l'effet désiré ;
- » Une **approche exhaustive** qui aborde tous les aspects de la mise en place d'une source authentique.

Quelles implications pour l'administration concernée ?

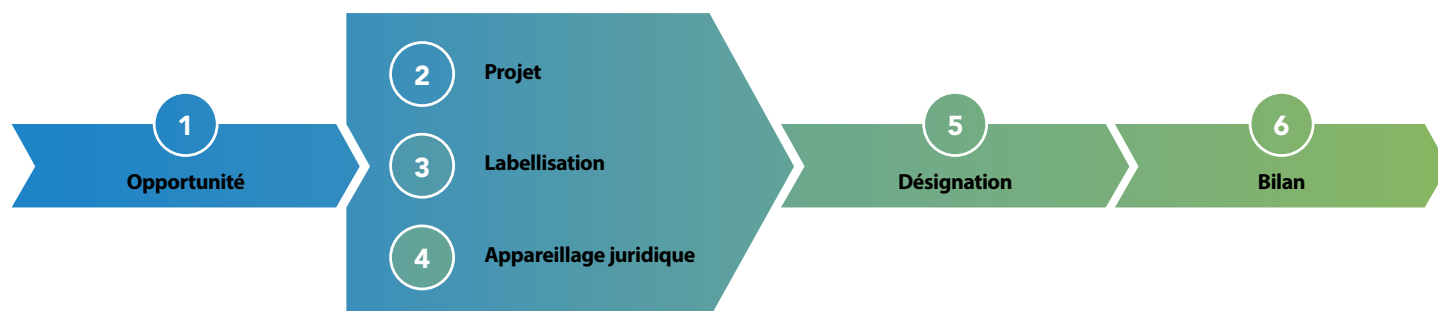
- » **Se rendre disponible** pour les entretiens prévus avec eWBS.
- » **Connaître ses back-offices** ainsi que les données qu'ils contiennent et qui y sont gérées.
- » **Maîtriser les processus métiers couverts** par le projet.
- » **Transmettre les informations nécessaires** pour la réalisation des différentes analyses et entretiens :
 - » Description générale des processus de travail, des données traitées, de leur mode de collecte...
 - » Description des cadres légaux existants
 - » ...

Méthodologie

La méthodologie de mise en place des sources authentiques s'articule autour de 6 phases principales dont 3 sont exécutées en parallèle.

La charge de travail pour chacune de ces étapes varie considérablement en fonction du périmètre couvert par le projet et de divers facteurs tels que le degré d'informatisation, le nombre de sources potentielles concernées...





1 Opportunité

Phase d'analyse de l'**opportunité d'initier ou non** un projet de source authentique : vérifier que nous sommes bien en présence d'une potentielle source authentique, mais également juger de la faisabilité du projet. Les éléments détectés durant cette phase permettront de fournir une proposition de décision soit de démarrage du projet, soit de son report ou encore de son rejet.

2 Projet

Phase principale **d'analyse et d'implémentation technique** de la source authentique. Elle est divisée en 4 étapes successives.

- » **Étape d'initiation et de préparation** au bon déroulement du projet : acteurs impliqués, rôles de chacun, personnes de contact, responsabilité de chaque intervenant, préparation des modèles de documents, premier socle documentaire sur le sujet et premier plan qui fait l'objet d'une réunion de démarrage.
- » **Étape de fondation et de sélection** des informations authentiques : périmètre couvert, évaluation de la qualité et de la complétude des données disponibles au sein de l'autorité publique porteuse du projet, pour déterminer, parmi celles-ci, les données candidates au processus de labellisation et donc potentiellement futures données authentiques.
- » **Étape de construction** des données authentiques : analyse du futur environnement de la source authentique et des conditions de sa réalisation. Au sortir de cette étape, l'ensemble des conditions doivent être réunies pour assurer une mise en activité opérationnelle de la source authentique.
- » **Étape de lancement** et du projet informatique : mise en œuvre de la source authentique et de sa connexion à la BCED.

3 Labellisation

Phase qui vise d'une part à **documenter** le plus finement possible la nouvelle source authentique pour permettre à tout utilisateur potentiel de connaître l'état exact de cette information et d'autre part, à faire une évaluation du degré de maturité de la source authentique (processus de mise à jour, gestion qualité, sécurité des données...) dans un esprit d'amélioration continue.

4 Appareillage juridique

Phase qui vise à établir un **cadre légal** parallèlement au déroulement du scénario de mise en place de la source authentique.

5 Désignation

Phase de **vérification** des 3 conditions nécessaires pour la désignation d'une source authentique : la disponibilité effective des données et leur accessibilité, la labellisation et l'appareillage juridique. La désignation intervient lorsqu'une source authentique candidate a passé avec succès l'ensemble du cycle de gestion de projet.

Cette étape se termine par la désignation, par voie d'arrêté gouvernemental ou par décret, de la source authentique, du gestionnaire de la source authentique, des données couvertes et des finalités poursuivies.

6 Bilan

Phase d'**évaluation** du projet et de la source authentique vis-à-vis de l'autorité publique et de la méthodologie. C'est l'occasion de faire une rétrospection du processus dans sa globalité et d'envisager une amélioration continue de la méthodologie de sources authentiques.